

Vu les avis des agents de la voirie vicinale, du commissaire d'arrondissement et de la députation permanente du conseil provincial ;

Revu notre arrêté précité du 18 mars 1845 ;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Par dérogation aux articles 5, 6 et 7 de notre arrêté du 18 mars 1845, la perception du droit de péage établi sur une chaussée de la commune d'Andregnies, et l'entretien de cette même chaussée se feront, provisoirement, par voie d'économie et de régie.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. le comte de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

514. — 15 JUILLET 1846. — *Loi ouvrant au ministre des affaires étrangères un crédit supplémentaire de dix-sept mille francs destiné à couvrir des dépenses arriérées de 1845* (1). (Monit. du 19 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département des affaires étrangères un crédit supplémentaire de dix-sept mille francs (fr. 17,000), destiné à couvrir des dépenses arriérées de 1845.

Cette somme sera ajoutée à l'allocation votée pour le chapitre V, article unique, du budget de 1845, intitulé : *Frais à rembourser aux agents du service extérieur*.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revenue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, M. A. Dechamps.

515. — 15 JUILLET 1846. — *Arrêté royal nommant le sieur Geelant chevalier de l'ordre de Léopold*. (Monit. du 2 août 1846.)

Motifs. « Voulant donner au baron de Geelant (Everard), bourgmestre de la commune de Beveren, un témoignage public de notre satisfaction, pour les services qu'il rend depuis un grand nombre d'années à l'administration de cette commune, et pour ses actes de philanthropie éclairée. »

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 juin 1846 (Docum., p. 1725). — Rapport par M. Osy le 25 (Docum., p. 1777). — Adoption le 7 juillet par 55 voix contre 2.

516. — 5 JUILLET 1846. — *Arrêtés royaux qui accordent :*

Au sieur Robertson (J. C.), domicilié à Saint-Jossa-ten-Noods, rue des Arts, n^o 30, chez le sieur Urling, son mandataire, un brevet d'importation de dix années, pour des roues de voitures à bandage élastique, breveté en Angleterre, pour quatorze ans, le 10 décembre 1845, en faveur du sieur Thomson ;

Au sieur Stanley (Thomas), domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, 20, chez le sieur Stoclet, avocat, son mandataire, un brevet d'importation de dix années, pour un appareil pour faciliter la mise des boîtes, breveté en Angleterre pour quatorze ans, le 10 mars dernier, au nom des sieurs Green et Walker ;

Au sieur Carmichael (Peter) domicilié à Bruxelles, hôtel de Groenendael, chez le sieur Dixon, son mandataire, un brevet d'importation de dix années, pour des perfectionnements apportés à certaines machines propres au sérançage et au peignage du lin, brevetés en Angleterre pour quatorze ans, le 5 mai 1846, en faveur de l'imprésant.

Il est tenu de fournir aux industriels du pays, moyennant une indemnité à fixer à l'amiable ou par arbitrage, tous les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent employer pour leur compte les perfectionnements dont il s'agit.

Aux sieurs Leroy, Desfrenne et Lefevre, domiciliés à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n^o 20, chez le sieur Stoclet, leur mandataire, un brevet de perfectionnement et d'importation de neuf ans et deux mois, pour des modifications au système de billes en fonte déjà breveté en leur faveur, le 18 septembre 1845. (Monit. du 22 juillet 1846.)

Ce brevet est soumis à la même condition que le précédent, celui du sieur Carmichael.

517. — 15 JUILLET 1846. — *Arrêtés royaux qui accordent :*

Au sieur Jans (Guillaume), négociant à Tongres, un brevet d'invention de cinq années, pour un agitateur à l'usage des brasseries et des distilleries ;

Au sieur Dechangy (Charles) fils, à

Rapport au sénat par M. le vicomte Desmanet de Biesme le 9 juillet 1846 (Docum., p. 1898). — Adoption le 11 juillet à l'unanimité des 27 membres présents.